BPJEPS Activités de la Forme - Options Cours Collectifs et Haltérophilie Musculation - Sept 2025 - LAVAL
Éducateur(trice) sportif(ve)

CREPS des Pays de la Loire

Inscription réservée

Certification inscrite au RNCP : **Fiche n°37106**

Arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Certificateur / Date d'échéance de l'enregistrement : Ministère chargé des sports - 8 novembre 2027

Sur la dernière session (2023-2024)

- Nombre de stagiaires : 10 stagiaires
- Nombre de stagiaires présentés à la certification : 10 stagiaires
- Taux de réussite au diplôme : 80 %
- Taux de satisfaction (Nombre de retour: 8) : 87.5 %

ATTENTION : vous devez avant toute inscription sur une formation réservée parcoursup :

5. **être inscrit dans la base nationale Parcoursup**
6. **et avoir émis le vœu de s'inscrire à la formation BPJEPS Activités de la formes dans Parcoursup**

Pour vous inscrire à la formation, vous devez au préalable soit :

7. **être inscrit à une session de TEP du BPJEPS "Activités Physiques pour Tous"**
8. **avoir acquis les TEP "Activités Physiques pour Tous"**

Objectifs

- Animer des activités : de cours collectif (LIA, STEP, PILATES,...) de cardio-training, de musculation, d'haltérophilie, de préparation physique, d'étirement, de récupération (STRETCHING, PILATES) de

renforcement au sein des salles de remises en forme, de thalassothérapie, de balnéothérapie, de clubs de vacances, de clubs sportifs et d'associations.
- Participer au fonctionnement, à la communication et à l'entretien de la structure, être gérant de salle.

Activités visées

- Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités de la forme
- Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation sportive ou d'apprentissage des activités de la forme
- Encadrement de cours collectifs en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances d'animation ou d'apprentissage
- ou
- Encadrement de l'haltérophilie, musculation en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances d'animation ou d'apprentissage

Compétences visées

- Encadrer tout public dans toute structure
- Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme
- Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « cours collectifs » option « a »
- Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale dans l'option « haltérophilie, musculation option « b »

▶ Lien vidéo

Conditions d'accès

Formation professionnelle qui s'adresse à des candidats ayant une pratique associative et/ou une expérience professionnelle salariée ou bénévole dans le domaine sportif, de la forme et de l'entretien de la santé.

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1 ou équivalent (SST en cours de validité, AFPS, PSE ...)
  https://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/formation.fiche-PSC1
- Présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités de la Forme datant de moins de 1 an, à l'entrée en formation - Modèle certificat médical

Exigences préalables à l'entrée en formation :

Le candidat doit satisfaire aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP) suivant l' **annexe 1 de l'arrêté du 5 septembre 2016.**

Vous trouverez le détail des DISPENSES ET ÉQUIVALENCES dans l' **ANNEXE VI de l'arrêté du 5 septembre 2016**

Synthèse des TEP :

ANNEXE IV de l'arrêté du 5 septembre 2016

- Épreuve du **LUC LÉGER** pour l'option « a » et pour l'option « b » :
  Course navette : palier **7** réalisé pour les **femmes** et palier **9** réalisé pour les **hommes**
- Épreuve pour l'option « a » cours collectifs :
  Suivi de cours collectifs en musique comportant : échauffement, cours de STEP, renforcement musculaire, retour au calme.
  Trame des enchaînements de l'épreuve n°2 - option « cours collectifs »
- Épreuve pour l'option « b » haltérophilie, musculation :
  Tractions en supination ou pronation, squat, développé-couché

Date : **17 mai 2025**
Lieu : CREPS Des Pays de la Loire - 5 avenue de la Babinière 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Seuls les candidats ayant obtenus les exigences préalables à l'entrée en formation accéderont aux tests de sélection le jour même.

Tests de Sélections:

Modalité : Entretien

Lieu : CREPS Des Pays de la Loire - 5 avenue de la Babinière 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Fiche informations complémentaires

Accompagnement des Personnes en situation de handicap

Accompagnement des athlètes de Haut Niveau

Modalités

Positionnement :

Le positionnement consiste à situer les acquis du stagiaire au regard des exigences finales du diplôme. Il permet de construire un plan de formation individualisé

Seuls les candidats sélectionnés accèderont au positionnement

Modalité : séance d'information collective sur la formation puis entretien individuel

Date : **25 juin 2025**

Lieu : CREPS des Pays de la Loire 5 avenue de la Babinière 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Déroulement de la formation :

Cette formation se déroule en alternance entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil dans laquelle un tuteur sera désigné. En fonction du statut du stagiaire, il s'agira d'une structure de stage ou de l'employeur. Le candidat à la formation doit être en recherche de cette structure d'accueil. En cas de difficulté, il peut être orienté par le coordonnateur.

Dates de la formation :

1 septembre 2025 au 21 août 2026

Lieu de la formation :

Centre International de Séjour : 109, Avenue de Pierre de Coubertin, 53000 Laval

Durées :

1. Centre : 771 h (option a et b) - 645 h (option a) - 645 h (option b)
2. Entreprise : 745 h

Format et horaires : Présentiel

Planning prévisionnel : communiqué au positionnement

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Repas - hébergement : Les repas et l'hébergement ne sont pas inclus dans la formation mais possibilité de restauration et d'hébergement, contacter le **CIS de Laval**

Programme de la formation

La formation inclus et propose 3 parcours :

1 - Option « a » cours collectifs ou
2 - Option « b » haltérophilie et musculation ou
3 - Option « a » et « b »

2 alternances

1 - Alternance de cours pratiques et théoriques

2 - Alternance en centre de formation et dans plusieurs structures professionnelles

Lieu de formation : Centre International de Séjour : 109, Avenue de Pierre de Coubertin, 53000 Laval

Moyens pédagogiques et techniques :

Alternance entre contenu théorique et mise en pratique.

Contenus proposés en présentiel et à distance via la plateforme collaborative Claroline Connect

Mobilisation d'outils et méthodes pédagogiques : Pédagogies actives, travaux de groupes, support de formation, module de formation à distance

Accès à la documentation pédagogique et documentaires : via la Plateforme collaborative Claroline Connect, consultation et prêts d'ouvrages ...

Modalités d'évaluation

Évaluation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique : La profession d’éducateur sportif et la situation du stagiaire en formation, sont réglementées par le Code du sport qui impose des conditions d’honorabilités spécifiques (B2), vérifiées dès la formation suite à l’obtention EPMSP)

Modalité :
Évaluations des unités capitalisables organisées selon le référentiel de certification et les épreuves indiquées dans les **annexes V de l'arrêté du 5 septembre 2016** du BPJEPS AF.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

1) production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique suivie d'une soutenance orale et d'un entretien.

2.a) production d'un document comprenant un support d'activité « cours collectifs » composé de trois cycles d'animation de trois séances et un support d'activité « haltérophilie, musculation » composé de deux cycles d'animation de six séances ;

2.b) mise situation professionnelle composée d'une conduite de séance d'animation issue d'un des cycles susmentionnés, suivie d'un entretien portant sur la conduite de séance et le dossier dont elle est issue.

3.a) démonstration technique en cours collectif composée de trois séquences

3.b) « support activité « cours collectifs » : une conduite de séance d'apprentissage en cours collectifs composée de deux séquences comprenant deux activités différentes suivie d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires OU « support activité « haltérophilie, musculation » : une conduite de séance d'apprentissage d'haltérophilie, musculation composée de trois séquences comprenant deux activités différentes suivie d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires

OU

3.a) une démonstration technique en haltérophilie, musculation composée de trois mouvements

3.b) une conduite de séance d'entraînement en haltérophilie, musculation composée de deux séquences suivie d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires

Équipe pédagogique

La formation est coordonnée par un responsable pédagogique désigné par le CREPS. Une assistante de formation assure le suivi administratif

L'équipe des formateurs est constitués d'experts de la discipline ou des domaines transversaux dont les compétences sont attestées par leur expérience ou leur diplôme. Ils sont issus de différents cadre d'emploi publics ou privés

Équivalences, insertion et suites de parcours

Le titulaire du BPJEPS obtient de droit, l'équivalence des Unités Capitalisables 1 et 2 de tout autre BPJEPS quelle que soit la mention.

Le titulaire du diplôme peut compléter son parcours de formation en diversifiant ses compétences par l'acquisition d'un diplôme complémentaire de même niveau, ou la réalisation de formations continues. Avec de l'expérience, le diplômé pourra s'orienter vers le niveau supérieur, vers des fonctions de coordination ou vers les concours, de la fonction publique territoriale notamment.

L'accompagnement individualisé au cours de la formation permettra d'envisager les perspectives qui seront adaptées à chacun pour faire suite à l'obtention du diplôme. Également, en cas de réussite partielle, la poursuite du parcours sera étudiée avec l'équipe de formation. **Consulter le tableau des diplômes, concours et passerelles**

Insertion dans l'emploi - Chiffres 2023

- En fin de formation BPJEPS, 86% des stagiaires obtiennent ou évoluent dans leur emploi (126 réponses)
- Depuis 2020, quelques mois après la fin de formation, 83% ont un emploi (167 réponses) ; sur ces 83%, 93% exercent dans le champ du sport ou de l'animation.

DATES CLÉS

Période d'inscription
Du 10/01/2025 au 20/04/2025

Session de TEP
mai 2025 (17/05/2025)
Complétude avant 20/04/2025

Session de Formation
septembre 2025 (01/09/2025 - 21/08/2026)
Complétude avant 20/04/2025

FINANCEMENT

✔ Parcoursup

Frais administratifs : 50 € (forfait)
Le paiement sera demandé aux candidats sélectionnés, le jour du positionnement (non remboursables)

Coût de la formation : prise en charge par le Ministère chargé des sports via le dispositif Parcoursup sous réserve de l'obtention du baccalauréat

CREPS des Pays de la Loire

5 Avenue de la Babinière - 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

SECRÉTARIAT

Manuella GUINEL

02 28 23 69 77

manuella.guinel@creps-pdl.sports.gouv.fr

COORDINATION

Hervé DEGASNE

06 21 53 39 70

oslg.herve.degasne@orange.fr